



28

SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54 • Fax : 05 62 34 91 06
- Email : snu65@snuipp.fr • Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

Organisation du service des enseignants :

1^{er} nouveau tour de piste

Vendredi après-midi, le SNUipp-FSU a débuté les nouvelles discussions sur l'organisation de la semaine.

Le ministère a présenté ses nouvelles bases :

- Organisation des 24 heures d'enseignement en classe entière ;
- Redéfinition des 108 heures annuelles.

Le SNUipp-FSU regrette que le men ne retienne pas l'idée des 23 heures en classe entière.

Il demande toujours une baisse du temps d'enseignement devant la classe entière à 23 heures et 3 heures pour la concertation, le travail en équipe,.... ce qui serait une première reconnaissance de notre travail invisible mis en lumière par notre enquête flash estimant à 43 heures en moyenne notre temps de travail hebdomadaire.

A terme, le SNUipp-FSU a rappelé sa volonté de voir baisser le temps de travail des enseignants du primaire sans pour autant baisser celui d'apprentissage des élèves. C'est un des possibles du « plus de maîtres que de classes ». Le syndicat porte l'objectif d'aller vers 21 + 3 pour les enseignants.

D'une manière générale, cette réforme doit être synonyme d'amélioration des conditions d'exercice du métier. Elle doit prendre en compte la qualité de vie personnelle des enseignants du primaire. Elle doit se traduire par une reconnaissance financière de leur engagement professionnel.

Au sujet des hypothèses retenues par le ministère, le SNUipp-FSU a fait valoir ses premières exigences.

- L'organisation et le contenu des 24 heures d'enseignement devant la classe entière.

Au sujet du cadrage du temps minimal et maximal de la pause méridienne, le SNUipp-FSU exige qu'elle ne dépasse pas deux heures.

De plus le ministère propose de laisser une marge de manœuvre au terrain pour caler la 24^{ème} heure qui pourrait devenir « flottante ».

Ce qui pourrait donner par exemple :

- soit 4 journées de 5 h15 avec fin de l'école à 15 h 45 et la demi-journée de 3 heures ;
- soit 1 journée de 6 h avec fin de l'école à 16 h 30 et 3 autres de 5 h avec fin de l'école à 15 h 30 et la demi-journée de 3 heures.

Dans ces cas de figure, rien ne doit être imposé aux équipes enseignantes par la collectivité locale.

Le SNUipp-FSU exige un garde-fou : l'avis des enseignants doit être pris en compte par le biais du conseil d'école.

En tout état de cause, le SNUipp-FSU demande une révision totale des

programmes et des dispositifs d'évaluations (outils, livrets,..).

Le SNUipp-FSU continue à exiger à ce que tous les mercredis après-midi soient libérés.

- L'organisation et le contenu des 3 heures (108 heures annuelles)
- Quel devenir pour l'Aide personnalisée (60 heures) ?

En s'appuyant notamment sur la récente consultation du SNUipp-FSU (9 enseignants sur 10 ne veulent pas que l'AP soit reconduite en l'état), le syndicat a demandé l'abandon du dispositif actuel.

Si le ministère souhaite maintenir un temps dédié aux petits groupes, il se dit ouvert pour une remise à plat de son volume horaire, de son contenu pédagogique et donc de son appellation. Le ministère doit faire des propositions plus précises lors de la prochaine séance.

Si l'hypothèse d'un « temps complémentaire en petit groupe » était maintenue par le ministère, il est hors de question que ce temps reste à 60 heures. Pour le SNUipp-FSU, il faudra qu'il baisse de manière significative, notamment pour gagner du temps de concertation. Il faut donc revoir le décret de 2008. De plus, il faudra que ce temps soit organisé librement par les équipes enseignantes. Il est temps de faire confiance en leur expertise professionnelle au service de la réussite des élèves. Il faut arrêter avec les contrôles tatillons voir le caporalisme. Notre travail n'est pas de faire bouger des indicateurs dans des tableaux excel mais les apprentissages des élèves dans les classes.

- *Et le reste ?* Le SNUipp-FSU milite fermement pour la prise en compte de toutes les dimensions du métier dans nos obligations de service. Il faut une redéfinition des volumes et des contenus actuels des 48 heures annuelles qui sont largement insuffisantes :

- les 6 heures annuelles pour les conseils d'école peuvent rester en l'état ;
- les 18 heures annuelles d'animation pédagogique doivent baisser. En contrepartie, il faut un retour à une véritable formation continue sur le temps face aux élèves.

- les 24 heures annuelles pour la concertation et les rencontres parents doivent augmenter de manière significative pour aller vers 90 heures (prise en compte du temps de concertation, de travail en équipe, de rencontre avec les parents, du suivi des élèves en situation de handicap, ...).

Le Secrétariat Général National du SNUIPP

Cordialement,
Magali Laborde



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, *ensemble* on les défend !

